

GESTION DU REGISTRE FRANÇAIS DES GARANTIES D'ORIGINE BIOMÉTHANE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
I. Fonctionnement du registre	3
II. Gestion du registre	4
ÉTAT DES LIEUX DE L'ACTIVITÉ DU REGISTRE	5
I. Créations 2018 de comptes « Fournisseurs »	8
II. Créations 2018 de comptes « Sites »	8
III. Créations 2018 de garanties d'origine biométhane	9
IV. Transactions 2018 de garanties d'origine biométhane.....	9
A) Nombre de GO biométhane transférées en 2018.....	9
B) Nombre de GO biométhane utilisées et modes de valorisation en 2018.....	9
C) Nombre de GO biométhane périmées en 2018.....	10
BILAN QUALITÉ DU SERVICE RENDU	11
I. Bilan qualité concernant les moyens utilisés.....	11
II. Travaux d'amélioration et d'entretien du registre réalisés ou envisagés.....	11
III. Bilan des réclamations et éventuels contentieux en cours	12
IV. Bilan des vérifications d'exactitudes du registre	12
ANNEXES	13
I. Bilan des opérations effectuées sur le registre sur la période 2013 - 2018	13
II. Rappel des prix d'utilisations pratiqués par le gestionnaire du registre.....	13

INTRODUCTION

Le biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel est « *physiquement* » consommé dans une zone proche de son point d'injection. Tout consommateur de gaz (collectivités, particuliers, industriels, exploitants de stations-service...), situé en France continentale, peut acheter ce biométhane auprès de son fournisseur grâce à un contrat de fourniture.

Afin de garantir une corrélation entre la consommation physique de la molécule de biométhane à un point A du territoire et sa vente contractuelle à un point B, **un registre français des garanties d'origine a été créé en 2012**. Cet outil enregistre les quantités injectées de biométhane dans les réseaux de gaz naturel par les sites inscrits sur le registre ainsi que de garanties d'origine (GO) transférées entre fournisseurs et vendues aux consommateurs finaux.

I. Fonctionnement du registre français des garanties d'origine biométhane

Tout fournisseur de gaz au sens du code de l'énergie (Article L. 443-1) peut conclure un contrat d'achat avec un producteur de biométhane. Ce contrat ouvre droit - pour le producteur - au versement d'un tarif d'achat compris entre 46 et 139 €/MWh¹ ainsi qu'à un droit de propriété - pour le fournisseur - sur la GO attachée à la production physique de biométhane correspondante.

Seuls les fournisseurs de gaz, acheteurs de biométhane, peuvent donc demander la création d'une GO au gestionnaire du registre. Cette demande doit intervenir dans un délai de 90 jours à compter de la date de fin d'injection de la production physique de biométhane correspondante. Le gestionnaire du registre dispose alors d'un délai de 60 jours à compter de la date de réception de la demande du fournisseur pour délivrer l'attestation de GO en cas de première demande. Ce délai est réduit à 30 jours lorsqu'une GO a déjà été délivrée pour le site de production concerné. Le gestionnaire du registre crée les GO selon le principe suivant : chaque MWh de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel donne droit à une GO. Une fois créées, ces dernières ont une durée de validité de 24 mois.

Deux types de transactions sont autorisés par le registre concernant les GO :

- **Le transfert de GO entre fournisseurs titulaires de comptes sur le registre** : peuvent notamment acquérir des GO par ce biais, les fournisseurs de gaz qui n'ont pas conclu de contrat d'achat avec un producteur de biométhane. Une autorisation d'inscription sur le registre délivrée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire est alors nécessaire pour ces fournisseurs de gaz. Cette place de marché n'est toutefois pas ouverte à date aux opérateurs qui ne sont pas des fournisseurs de gaz au sens du code de l'énergie (exemples : industriels, collectivités...);
- **L'utilisation de GO par un consommateur final dans le cadre de son contrat de fourniture « gaz renouvelable »** : chaque GO ne peut être utilisée qu'une seule fois. Une fois cette transaction effectuée, la GO est donc indisponible pour toute autre opération. De plus, à chaque utilisation, le fournisseur de gaz doit entrer l'usage correspondant (carburant, collectivité, industrie, autre).

¹ Pour plus d'information, cf <https://www.grdf.fr/particuliers/entreprise-grdf/publications>, pp. 13 et 14.

II. Gestion du registre français des garanties d'origine biométhane

La gestion du registre français des GO biométhane fait l'objet d'une délégation de service public du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire allouée par appel d'offre pour 5 ans. Le distributeur de gaz français, Gaz Réseau Distribution France (GRDF), a remporté les deux appels d'offres consécutifs. **Il est donc le gestionnaire du registre français de GO biométhane depuis 2012 et ce jusqu'en 2023 (2012 - 2017 ; 2018 - 2023).**

Lors du renouvellement de la délégation de service public en 2018, un nouvel outil informatique a été développé afin de mieux répondre aux attentes des utilisateurs. Le fonctionnement global de cet outil a été évalué par le gestionnaire via une enquête de satisfaction auprès des fournisseurs inscrits sur le registre du 12 décembre 2018 au 25 janvier 2019. 10 fournisseurs sur les 28 inscrits dans le registre de GO courant 2018 ont répondu à cette enquête. Ce taux de réponses correspond globalement au nombre d'utilisateurs effectifs de l'outil depuis sa mise en service le 22 octobre 2018. **À date, les fournisseurs affichent un taux global de satisfaction du registre de l'ordre de 70%.** Une étude détaillée des différents commentaires démontre un taux de satisfaction important des prestations du gestionnaire associé à un besoin d'introduire de nouvelles fonctionnalités dans l'outil existant (cf partie « *Bilan qualité du service rendu* », pp. 11 et s.).

Le gestionnaire souhaite s'appuyer sur cette enquête pour améliorer le registre. Cette dernière a donc été complétée par un atelier d'échange avec les fournisseurs de gaz inscrits sur le registre le 14 mars 2019.

ÉTAT DES LIEUX DE L'ACTIVITÉ DU REGISTRE FRANÇAIS DES GARANTIES D'ORIGINE BIOMÉTHANE

--- Date de renouvellement de la délégation de service public de GRDF et de lancement d'un nouvel outil informatique pour le registre

Figure n°1 : Évolution du nombre de comptes « Sites » et « Fournisseurs » sur la période 2013 - 2018

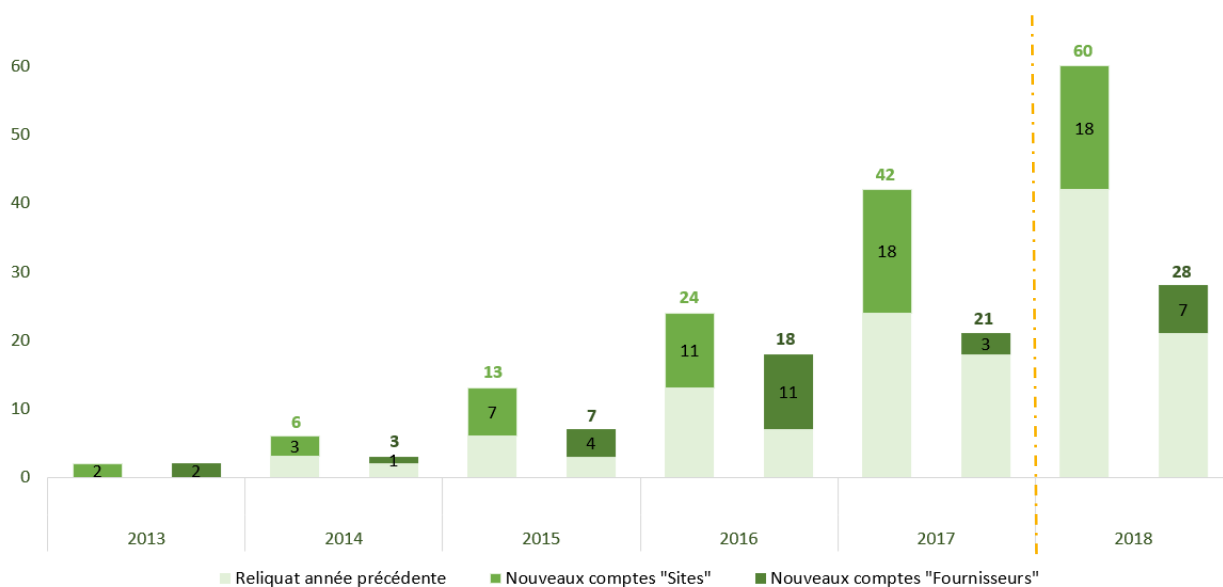
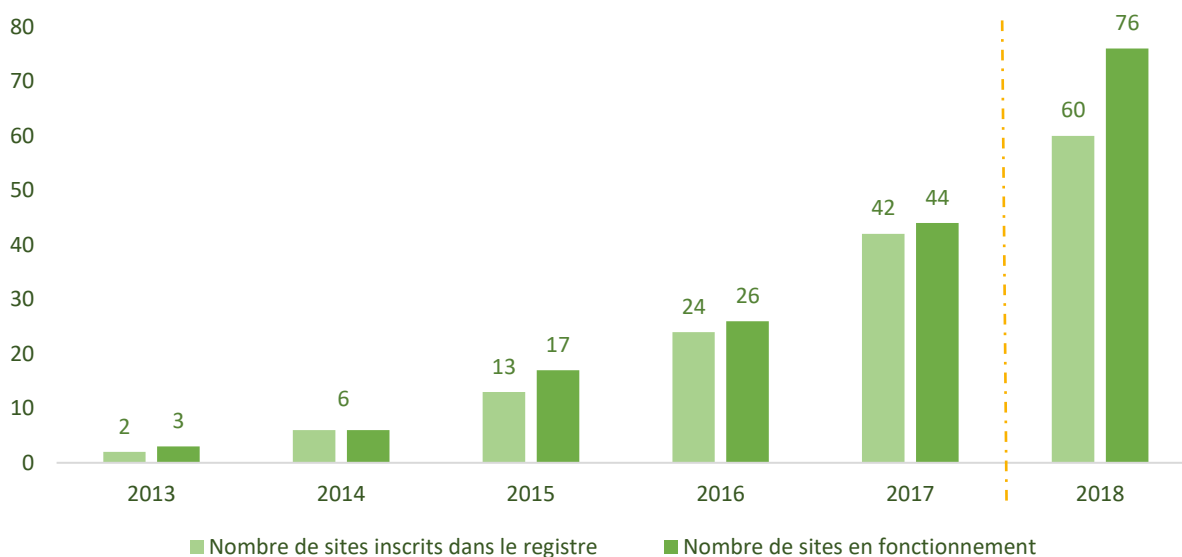


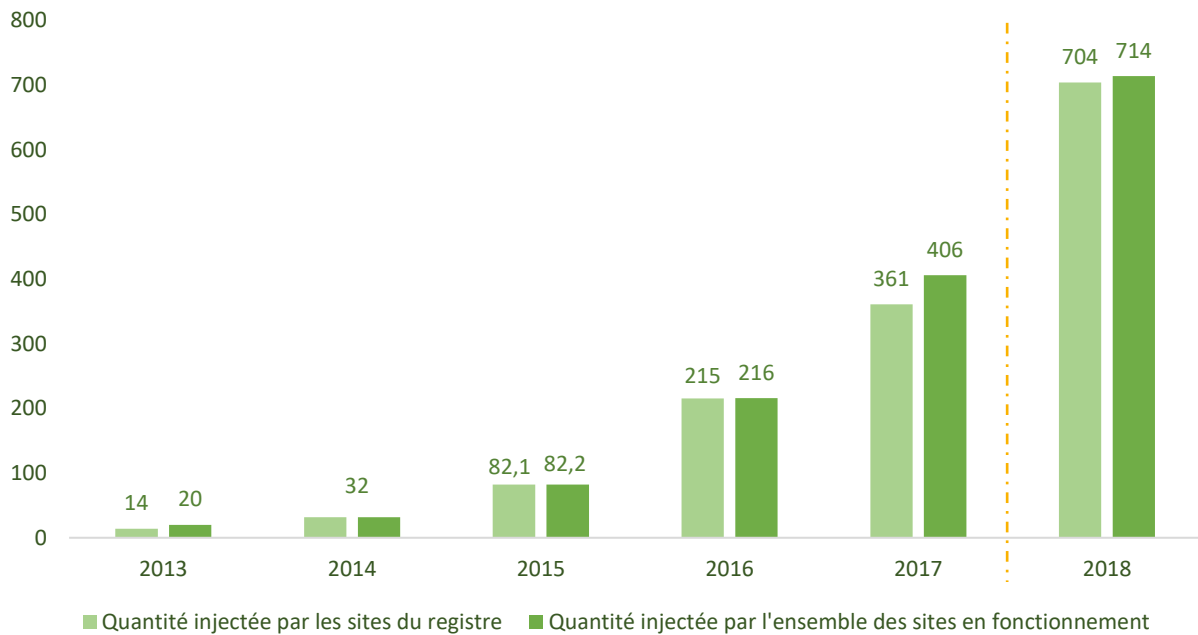
Figure n°2 : Comparaison entre le nombre de sites inscrits sur le registre et en fonctionnement² sur la période 2013 - 2018



² Source : <https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/installations-regionales-de-biomethane/information/?disjunctive.region>

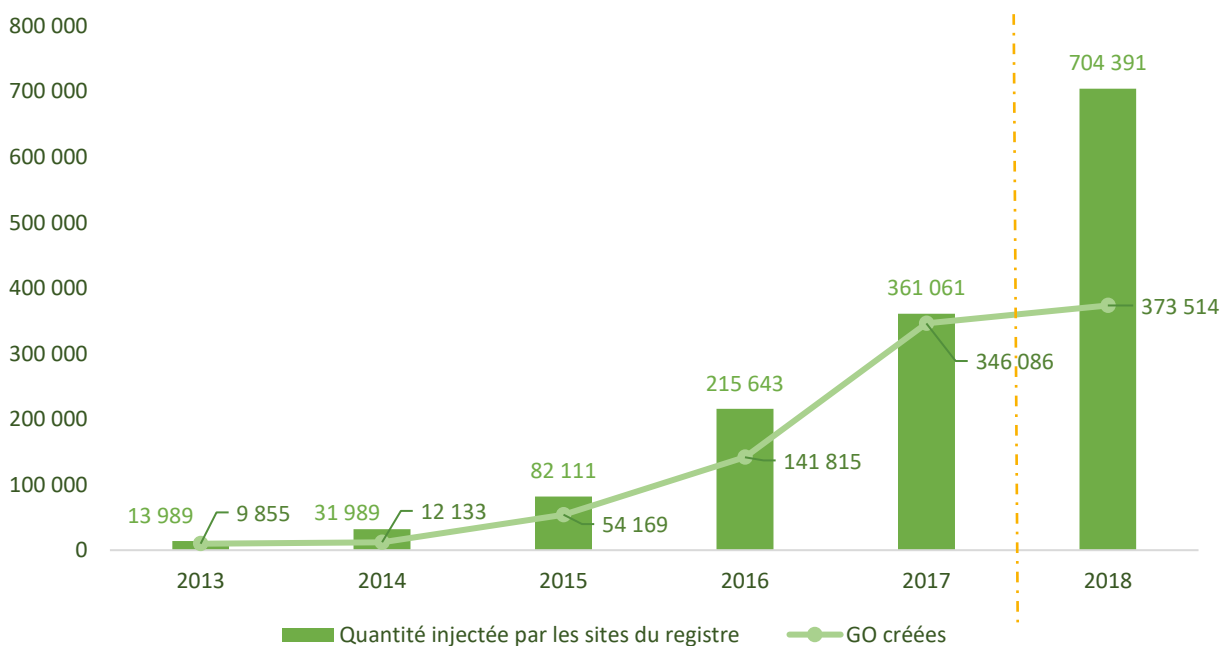
GESTION DU REGISTRE FRANÇAIS DES GARANTIES D'ORIGINE BIOMÉTHANE

Figure n°3 : Comparaison entre la quantité de biométhane injectée par les sites inscrits sur le registre et la quantité totale injectée dans les réseaux de gaz naturel sur la période 2013 - 2018 (GWh)*



*Pour des raisons de lisibilité du graphique, les quantités injectées ont été arrondies. Les données correspondantes sont détaillées ultérieurement dans le rapport (cf II, p.9 de cette partie). Elles proviennent, pour la partie injection réelle, directement des opérateurs de réseaux.

Figure n°4 : Comparaison entre la quantité de biométhane injectée par les sites inscrits sur le registre (MWh) et les garanties d'origine créées sur la période 2013 - 2018



GESTION DU REGISTRE FRANÇAIS DES GARANTIES D'ORIGINE BIOMÉTHANE

Figure n°4 : Volume global des opérations liées aux GO biométhane sur la période 2013 - 2018³

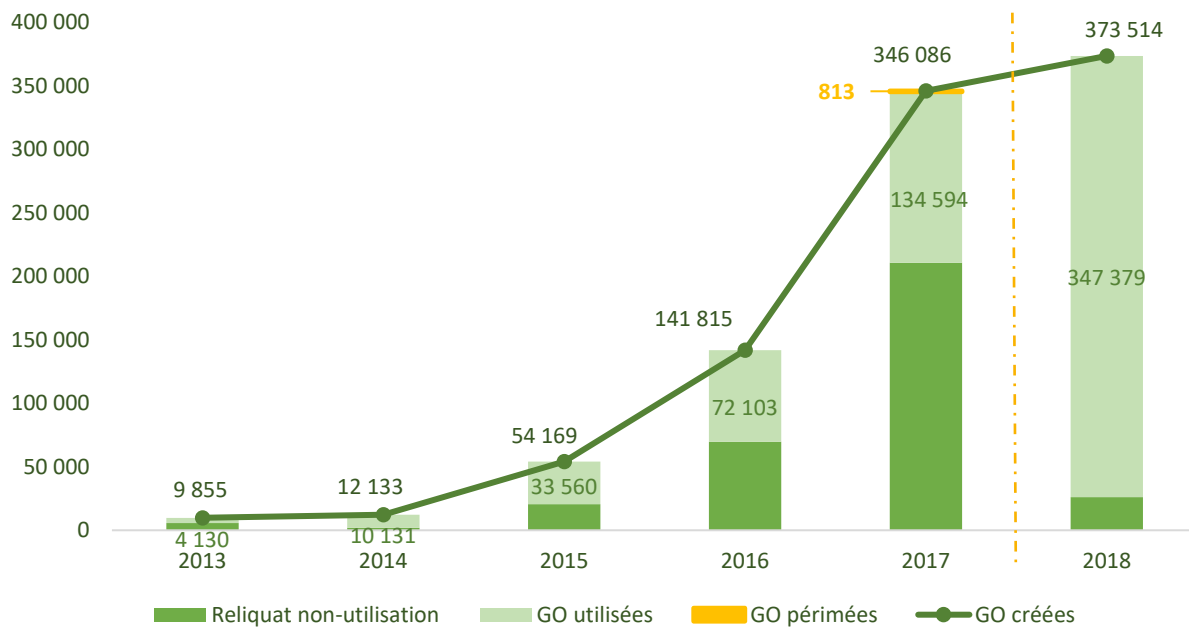
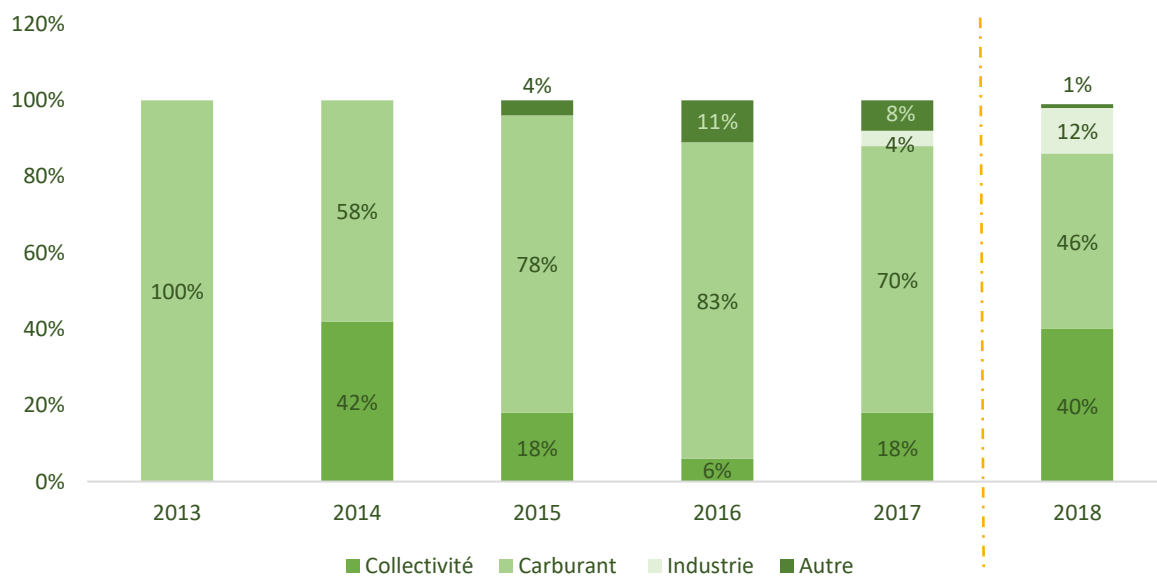


Figure n°6 : Évolution des modes de valorisation des GO sur la période 2013 - 2018



³ Les 813 GO périmées le 16 juin 2017 correspondent à un oubli de déclaration d'utilisation de la part du fournisseur pour 299 GO et un défaut de report dans la file d'attente d'utilisation d'un fournisseur de 514 GO suite à une demande d'annulation. Sur proposition de la DGEC, les 514 GO ont été recrées et utilisées par le fournisseur concerné en priorité. Ces 514 GO sont donc comptées dans le nombre de GO périmées, créées et utilisées en 2017. L'opération est, par conséquent, transparente pour la DGEC et le fournisseur de gaz.

I. Créations 2018 de comptes « Fournisseurs » au sein du registre français des garanties d'origine biométhane

En 2018, 7 nouveaux fournisseurs de gaz se sont inscrits sur le registre ; portant ainsi leur nombre total à 28 sur la période 2013 - 2018 :

- Antargaz Finagaz ;
- CORENE ;
- EDF SA ;
- Gaz de Barr ;
- Gazprom Marketing & Trading LTD ;
- ILEK ;
- Redeo Énergies.

Les fournisseurs possèdent chacun plusieurs comptes utilisateurs (en moyenne 3 comptes utilisateurs par fournisseur pour un maximum autorisé de 5 comptes par fournisseur). À date, les fournisseurs n'ayant pas conclu de contrat d'achat de biométhane sont plus nombreux sur le registre que ceux ayant conclu un tel contrat.

Sur l'ensemble des fournisseurs de gaz s'étant déclarés intéressés pour acheter du biométhane auprès du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, **8 ne sont pas inscrits à date sur le registre français de GO biométhane** : Air Liquide, Butagaz, ENERCOOP, Gaz de Bordeaux, Lampiris France SAS, Proviridis, Région municipale de La Réole, Vialis⁴.

II. Créations 2018 de comptes « Sites » au sein du registre français des garanties d'origine biométhane

En 2018, 18 nouveaux sites de production de biométhane ont été inscrits dans le registre :

Date d'inscription sur le registre	Dénomination du site
Janvier 2018	Bioioie
	Methabiogaz
Mars 2018	Biomethane SEG
Avril 2018	Methabrie
Juin 2018	Thoiry bioénergie - SVD 17 - n°2
	Bio-2vallees-01
	Methabraye
	PAP Énergie
Août 2018	AVEL Énergies
	Vitaligaz
	Reims biomethane
	Agriberry Énergie
	Biogaz du verdunois
	WAGA Énergy box3 pavie
	ISDND - Vert-le-grand
Certenergie	
Décembre 2018	ISDND Saint palais/Setrad
	STEP Feyssine/Vaulx en Velin

⁴ <https://www.grdf.fr/particuliers/entreprise-grdf/publications>, p.15.

GESTION DU REGISTRE FRANÇAIS DES GARANTIES D'ORIGINE BIOMÉTHANE

Au 31 décembre 2018, 60 sites de production de biométhane sont donc inscrits sur le registre français des GO biométhane sur les 76 sites de production en fonctionnement à cette même date. Ces 60 sites représentent une quantité totale injectée de 704 391 MWh en 2018, soit 99, 7% de la quantité physique totale injectée dans les réseaux de gaz naturel en France cette même année⁵ :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Quantité de biométhane injectée par les sites inscrits dans le registre (MWh)	13 989	31 989	82 111	215 643	361 061	704 391
Quantité de biométhane injectée par l'ensemble des sites en fonctionnement l'année N (MWh)	20 069	31 989	82 166	215 876	406 389	714 000
Part de quantité réelle injectée inscrite au registre (%)	70%	100%	99%	99%	89%	99%

III. Créations 2018 de garanties d'origine biométhane au sein du registre

La quantité de GO biométhane créées au sein du registre augmente significativement sur la période 2013 - 2018 conjointement avec le développement de la filière française :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de GO créées par an	9 855	12 133	54 169	141 815	346 086	373 514
Nombre de GO créées cumulées	9 855	21 988	76 157	217 972	564 058	937 572

IV. Transactions 2018 de garanties d'origine biométhane au sein du registre

A) Nombre de GO biométhane transférées en 2018

Grâce à la fonctionnalité d'appel à la vente créée en 2015, les transferts de GO entre fournisseurs se sont multipliés pour atteindre 101 282 GO transférées sur 373 514 GO créées en 2018 (soit 58 %) :

Année	2015	2016	2017	2018
Nombre de GO transférées par an	5 939	62 400	152 263	101 282
Nombre de GO transférées cumulées	5 939	68 339	220 602	321 884
Part de GO transférées sur la quantité créée (%)	11%	44%	44%	58%

B) Nombre de GO biométhane utilisées et modes de valorisation en 2018

En 2018, 347 379 GO ont été utilisées sur 373 514 GO créées la même année. Ce ratio témoigne d'une forte dynamique de développement de la demande de biométhane en France : 93% des GO créées ont été utilisées l'année de leur création alors qu'elles bénéficient d'une durée de vie de 24 mois.

⁵ Informations transmises par les opérateurs de réseaux.

GESTION DU REGISTRE FRANÇAIS DES GARANTIES D'ORIGINE BIOMÉTHANE

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de GO utilisées par an	4 130	10 131	33 560	72 103	134 594	347 379
Nombre de GO cumulées	4 130	14 261	47 821	119 924	254 518	601 897
Part de GO transférées utilisées sur la quantité créée (%)	42%	83%	65%	51%	39%	93%

En comparaison des années précédentes, une répartition plus équilibrée des GO entre l'usage carburant et collectivité est à souligner pour 2018 :

Modes de valorisation des GO	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Collectivité		42%	18%	6%	18%	40%
Carburant	100%	58%	78%	83%	70%	46%
Industrie					4%	12%
Autre			4%	11%	8%	1%

Le GGO ne possède pas, à date, d'information particulière sur les usages associés à certaines catégories telles que « Collectivité » ou « Autre ».

C) Nombre de GO biométhane périmées en 2018

Aucune péremption de GO n'est à déclarer pour 2018 sur le registre.

BILAN QUALITÉ DU SERVICE RENDU

Le renouvellement de la délégation de service public de gestion du registre français des GO biométhane s'est accompagné de la création d'une nouvelle solution informatique. Suite à la publication officielle de l'attribution de la nouvelle concession à GRDF en mars 2018, **le registre a été mis en fonctionnement le 22 octobre 2018.**

L'ancien outil est quant à lui en phase de décommissionnement depuis février 2019. Conformément aux dispositions contenues dans le cahier des charges de la délégation de service public, les données qu'il contient ont été archivées par le gestionnaire dans un disque dur dédié, dont une copie a été remise au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire le 29 janvier 2019. Les données sur la période 2013 - 2018 seront conservées par le gestionnaire pendant 5 ans.

Le gestionnaire a également procédé à un envoi aux fournisseurs de l'historique des données les concernant dans l'ancien registre.

I. Bilan qualité concernant les moyens utilisés à des fins de fonctionnement du registre français des garanties d'origine biométhane

Dans le cadre de sa réponse à l'appel d'offres, le gestionnaire du registre s'était engagé à mettre à disposition pour le fonctionnement général de l'outil, 6 ETP au temps de travail différencié et en provenance de différents services internes GRDF (Direction Stratégie, Direction Relations Clients et Direction Système d'Information). Les moyens promis ont effectivement été déployés sur la période considérée et seront à nouveau engagés pour le restant de la concession. **Ils font également l'objet d'une comptabilité distincte des activités régulées de GRDF.**

Au vu des résultats obtenus dans le cadre de l'enquête de satisfaction fournisseurs lancée par le gestionnaire du registre fin 2018, ces moyens humains semblent correspondre aux attentes des utilisateurs de l'outil. **En effet, 70% d'entre eux plébiscitent la réactivité et la pertinence des réponses apportées par le gestionnaire lors de ses échanges avec les fournisseurs.** Une attention particulière est notamment accordée au temps de création des GO biométhane : 80% des fournisseurs déclarent recevoir leurs attestations de GO en un temps inférieur ou égal à 10 jours pour une limite réglementaire fixée à 30 ou 60 jours selon les cas par le cahier des charges de la délégation de service public.

II. Travaux d'amélioration et d'entretien du registre réalisés ou envisagés

A) Travaux d'entretien et d'amélioration du registre réalisés à date

À date, aucune amélioration particulière n'a encore été réalisée sur le registre. Ce dernier étant entré en fonctionnement le 22 octobre 2018.

Toutefois, afin de maintenir la qualité du service rendu, **le gestionnaire a déjà procédé à 2 actes de maintenance d'une durée inférieure à 2h00 depuis la mise en service de l'outil.** Les utilisateurs du registre ont bien entendu été informés en amont de ces interruptions de service comme le prévoit le cahier des charges de la délégation de service public.

En dehors de ces cas particuliers, strictement encadrés réglementairement parlant, le site internet du registre est resté accessible 7j/7 et 24h/24 ; **soit un taux de disponibilité conforme au 98% fixé dans le cahier des charges de la concession.**

L'accessibilité au registre a ainsi été plébiscitée par les fournisseurs dans le cadre de l'enquête de satisfaction à hauteur de 80%. La seule limite rapportée dans ce cadre concerne l'obligation de se reporter au mode d'emploi en ligne pour naviguer de manière optimale sur l'outil. Le gestionnaire envisage donc de tirer profit de l'organisation d'un atelier d'échange avec les fournisseurs le 14 mars 2019 pour effectuer un rappel des procédures et du mode opératoire de l'outil afin de simplifier l'expérience d'utilisation du registre.

B) Travaux d'entretien et d'amélioration du registre envisagés

Afin de maintenir la qualité du service rendu, une mise à jour trimestrielle du système d'information est prévue par le gestionnaire sur la période 2019 - 2023. Ces opérations sont également une opportunité d'apporter des fonctionnalités additionnelles à l'outil.

Dans le cadre de l'enquête de satisfaction fournisseurs lancée par le gestionnaire fin 2018, 80% des utilisateurs ont appelé au développement de nouvelles fonctionnalités. Cette prise de position se traduit notamment par un taux de satisfaction relativement bas appliqué à l'ergonomie de l'outil : seulement 30% alors que la performance du registre est plébiscitée à 70%. Outre les problèmes de navigation liés à une première utilisation de l'outil, **les fournisseurs appellent surtout à une simplification des démarches qu'ils effectuent sur le registre.** Le gestionnaire du registre a pris note de ces demandes et étudie en interne les possibilités d'y accéder.

III. Bilan des réclamations et éventuels contentieux en cours

À date, la gestion du registre français des GO biométhane n'a fait l'objet d'aucune réclamation et donc d'aucun contentieux.

IV. Bilan des vérifications d'exactitudes du registre français de GO biométhane

Le gestionnaire du registre procède régulièrement à des croisements d'informations entre les demandes des fournisseurs de création de comptes « Sites » et de GO et les données de comptage des opérateurs de réseaux concernés.

Un contrôle de cohérence entre les relevés d'index pour les 60 sites déclarés sur le registre à fin 2018 et ayant fait l'objet de demande de création de GO cette même année a bien été effectué. Il n'a été relevé aucun écart significatif entre les quantités de biométhane physiquement injectées dans les réseaux de gaz naturel concernés et le nombre de GO déclarées par les fournisseurs dans le registre.

ANNEXES

I. Bilan des opérations effectuées sur le registre français des garanties d'origine biométhane sur la période 2013 – 2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Créations comptes « Fournisseurs »	2	1	4	11	3	7
Créations comptes « Sites »	2	4	7	11	18	18
Nombre de GO créées	9 855	12 133	54 169	141 815	346 086	373 514
Nombre de GO utilisées	4 130	10 131	33 046	72 103	134 594	347 379
Nombre de GO périmées	0	0	0	0	813	0
Nombre de GO en attente d'utilisation	5 725	7 727	28 850	98 562	309 241	335 376
Nombre de transferts	0	0	5 939	62 400	152 263	217 066
Quantité de biométhane injecté (MWh)	20 069	31 989	82 166	215 876	406 389	714 000

II. Rappel des prix d'utilisations pratiqués par le registre français des garanties d'origine biométhane

Postes de dépenses	Prix pratiqués (€)
Créations comptes « Fournisseurs »	2 000
Modifications comptes « Fournisseurs »	160
Créations comptes « Sites »	1600
Modifications comptes « Sites »	160
Créations de GO	0.10